

Paris, le 6 août 2020

## À l'attention des Député·es et des Sénat·eurs/trices

Madame la Députée, Monsieur le Député,  
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Le 22 juillet dernier, le projet de loi pour une programmation de la recherche (LPPR) a été présenté en Conseil des ministres et vous aurez prochainement à l'examiner. Le SNESUP-FSU sera bien entendu en mesure de vous proposer ses analyses des différents articles de ce projet de loi lors des débats parlementaires mais **nous tenons d'ores et déjà, au-delà des nombreuses tribunes et analyses déjà relayées par la presse depuis près d'un an, à vous alerter sur la philosophie générale de ce projet et sur les dangers qu'il représente pour la communauté universitaire dans son ensemble et plus largement pour l'avenir de la société française.**

Ce projet de loi comporte en premier lieu une « trajectoire budgétaire » qui, à n'en pas douter, retiendra votre attention car elle est susceptible de se traduire par une augmentation des dépenses publiques dont nous savons que leur bonne gestion est une de vos préoccupations. **Les moyens mis en œuvre devraient permettre d'atteindre effectivement les objectifs fixés.** Or, comme l'a bien montré l'avis du CESE, pour atteindre l'objectif d'un investissement dans la recherche à hauteur de 3 % du PIB, objectif fixé en 2003 par la « stratégie de Lisbonne » mais jamais atteint par la France, il serait nécessaire : (1) de mettre en œuvre un plan de relance à hauteur de 4 milliards d'euros, pour atteindre l'objectif de 1 % du PIB pour la DIRDA en 2021 ; (2) de faire en sorte que les entreprises augmentent de 14 milliards d'euros supplémentaires leurs dépenses de recherche pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB de dépenses privées. Force est de constater qu'en l'état, ce projet de loi ne parviendra pas à atteindre ces objectifs et qu'il déstabilisera en outre très lourdement le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

**Premièrement, parce que ce projet de loi vise à renforcer un mécanisme d'allocation des moyens qui relève d'une logique de marché.** En confiant la quasi-totalité des crédits de recherche à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), charge à elle de les répartir par le biais d'appel à projets, vous vous priveriez - et vous priveriez par la même occasion la communauté universitaire - de l'occasion de définir une véritable stratégie pour l'ESR. C'est à vous, en collaboration avec les chercheurs et les enseignants-chercheurs, qu'il appartient de définir et d'évaluer cette politique publique. La logique des appels d'offre se traduit au contraire par une répartition discrétionnaire voire opportuniste des moyens en fonction de l'habileté des uns, de l'entregent des autres ou de leur capacité à refléter l'air du temps dans leurs propositions. Tout ceci ne permet pas de construire une politique publique de la recherche solide ancrée sur les enjeux et les priorités de notre pays, répartie de manière équilibrée sur l'ensemble des territoires et tournée vers l'avenir. Il n'est pas malheureusement surprenant qu'un mécanisme de marché aveugle ait complètement ignoré la recherche sur les coronavirus au profit de projets en apparence plus innovants ou plus « clinquants » mais négligeant l'intérêt général. La recherche, en particulier la recherche fondamentale qui constitue le socle indispensable à toute politique cohérente, requiert un effort constant et des équipes pérennes qui puissent travailler sur un temps long de manière sereine.

Ces dernières ne doivent pas gaspiller un temps et une énergie précieuse à chercher et à obtenir les financements qui leur sont indispensables. Au passage, et ce n'est pas rien à nos yeux, ce mécanisme de marché qui viendrait s'ajouter à la généralisation de la sélection pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, reviendrait à juxtaposer deux mécanismes relevant certes de la même logique, celle d'une concurrence jugée vertueuse, mais incapables de s'accorder entre eux. En effet, si l'offre de formation s'avérait uniquement soumise à la demande des usagers et l'effort de recherche assujéti à une répartition aléatoire des financements orchestrée par une agence de moyens, le lien entre enseignement et recherche sera définitivement brisé car plus rien ne garantira que les futures recherches trouveront à irriguer les enseignements que nous serons amenés à délivrer. C'est pourtant le fondement de l'enseignement supérieur.

**Deuxièmement, parce que ce projet de loi va grandement contribuer à détériorer les conditions de travail de nos collègues et donc d'étude des étudiants.** Cette affirmation pourrait vous sembler paradoxale dans la mesure où un des objectifs affichés de ce projet de loi est d'améliorer l'attractivité de nos métiers. Si le diagnostic est en effet partagé, les solutions proposées nous semblent aller à l'encontre de ce qui serait indispensable. Multiplier les statuts dérogatoires, favoriser l'emploi sur des contrats à durée déterminée et faire de la précarité un levier pour abonder les effectifs des établissements, que ce soit les universités ou les organismes de recherche, constituerait une grave erreur. En effet, pour mettre en œuvre une politique de recherche cohérente dans la durée, il est nécessaire de s'appuyer sur des équipes de titulaires et indépendantes ainsi que sur une augmentation programmée des effectifs de chercheurs et d'enseignants-chercheurs dans le respect des cadres d'emploi de la fonction publique d'état. A ce stade de notre analyse, il est indispensable de démystifier ce qui constitue un des principes sous-jacents de ce projet de loi. Il est en effet erroné de poser comme un principe établi le fait que la concurrence serait un stimulant indispensable à nos métiers et que les fonctionnaires titulaires seraient incités par leur statut à la « fainéantise » et à la « paresse ». La concurrence est néfaste quand elle concerne l'allocation des moyens, comme nous l'avons montré plus haut, et quand elle se traduit par la montée en puissance de la précarité chez nos jeunes collègues. En outre, **une concurrence débridée peut amener au développement de comportements de méconduite scientifique.** La recherche repose de manière principale sur la collaboration libre et désintéressée et sur la capacité des équipes de recherche à définir par elles-mêmes, de manière intègre et responsable, notamment dans le respect des grands axes définis par la représentation nationale, les programmes qu'elles souhaitent voir se réaliser. C'est aujourd'hui qu'il faut recruter l'ensemble des chercheurs de demain et nous devons le faire en leur garantissant des conditions de travail acceptables, des rémunérations à la hauteur de leur niveau d'études et de qualification, et des perspectives de carrière qui les mettent à l'abri de sollicitations de la part de puissances étrangères ou d'entreprises susceptibles de créer des liens d'intérêt, comme de la quête incessante des moyens d'exercer un métier qui est bien souvent avant tout une vocation.

**La LPPR est un projet qui a été conçu avant la crise sanitaire et cela n'est pas sans conséquences.** Un des enseignements de cette crise est que l'effort de recherche est indispensable à la survie de nos sociétés et des générations futures. L'engagement dans cette direction doit être regardé non pas comme un coût mais bel et bien comme un investissement pour construire ensemble et de manière durable la société dans laquelle nous souhaitons vivre. Tel qu'il se présente, ce projet est à la fois sous-dimensionné sur le plan budgétaire et comporte de nombreux risques de fragmentation d'une communauté savante qui n'a pourtant pas démérité du service public durant cette période de crise et qui est déjà largement sous-valorisée. **Il n'est pas trop tard pour faire évoluer ce texte et en faire l'outil indispensable du renouveau de l'ESR dans notre pays.**

Le SNESUP-FSU est prêt à vous accompagner dans cette perspective car nous ne sommes pas résignés à voir dépérir un service public auquel nous sommes profondément attachés. Face aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux auxquels que nous devons dès face, le rôle de l'ESR public s'avère primordial. Nous continuerons, quoi qu'il arrive, à en défendre les valeurs et le caractère indispensable à la société.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne ROGER



Christophe VOILLIOT



Co-secrétaires généraux du SNESUP-FSU

Philippe AUBRY



Secrétaire général adjoint du SNESUP-FSU